
DELIBERATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 DÉCEMBRE 2023 :

0. Approbation des procès-verbaux des conseils d'administration des 04/07/2023 et 08/11/2023

1. Affaires administratives et financières

- 1-1 Ouverture des crédits 2024 avant le vote du budget primitif
- 1-2 Détermination des prestations ouvrant participation aux frais du SDIS ou facturation
- 1-3 Décision modificative n°3 au budget 2023
- 1-4 Orientations budgétaires 2024 – Rapport ressources et charges prévisibles
- 1-5 Adoption du règlement budgétaire et financier du SDIS de la Manche
- 1-6 Cession à titre gratuit au profit du SDIS du centre de Secours d'incendie et de Secours de PORT-BAIL-SUR-MER
- 1-7 Demande d'une subvention exceptionnelle auprès du Conseil Départemental de la Manche

2. Ressources Humaines

- 2-1 Modalité d'indemnisation des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires du SDIS 50 mobilisés par l'État dans le cadre des renforts extra-départementaux
- 2-2 Modification du tableau des emplois permanents et autorisation de recrutement par la voie contractuelle
- 2-3 Adoption du schéma d'encadrement du SDIS de la Manche
- 2-4 Validation du principe d'engagement d'un travail préliminaire pour la création d'une réserve citoyenne du SDIS 50 en partenariat avec l'UDSP50.

3. Formation

- 3-1 Mise en place d'un engagement moral concernant les agents titulaires d'un permis poids lourd financé par le SDIS de la Manche

4. Opération

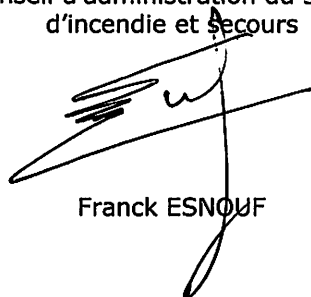
- 4-1 Dissociation du centre de secours multi-bâtimentaires Périers/Saint-Sauveur-Lendelin (SSL)
- 4-2 Difficultés opérationnelles du bâtiment de Hambye – CIS multi-bâtimentaires Gavray/Hambye

Le présent recueil est mis à la disposition du public en ligne sur le site [SDIS50.fr](https://www.sdis50.fr) à compter du 29 décembre 2023.

Je soussigné Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration, certifie exacte la liste des actes, ainsi que la date de publication indiquée ci-dessus.

Fait à SAINT-LO, le 29 décembre 2023

Le Président du Conseil d'administration du service départemental
d'incendie et secours

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, positioned above the printed name.

Franck ESNOUF

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **20 décembre 2023 à 14h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 29 novembre 2023

Etaient présents : M. le PREFET, Mme BOURY, M. COQUELIN, Mme FAUVEL, M. FRIGOUT, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentante de M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. FOSSEY (*représentant de M. FEDINI*), M. LEDOYEN, M. RICHOMME, M. VARIN.

Etaient absents : M. DELAUNAY (*ainsi que son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme LE GOFF*), M. GALBADON (*ainsi que sa suppléante Mme LARBI*), M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme GRASSET (*ainsi que sa suppléante Mme BOUYER-MAUPAS*), M. FEDINI (*représenté par son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : CGL SORIEUL, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, Mme BOURDEL, LTN CHARRIE, LTN DALLAIN.
- M. MACÉ, CDT POISSON, LCL LION, LCL POULAIN, LCL QUÉTIER, LCL MAILLARD, CDT FOUQUET, CDS BEDEL, M. PUISNEY.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 1-1

Objet : Ouverture des crédits 2024 avant le vote du budget primitif

Vu le code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement l'article L. 1612-1,

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration,

Considérant la nécessité d'ouvrir des crédits budgétaires pour permettre certaines dépenses avant l'adoption du budget primitif 2024,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

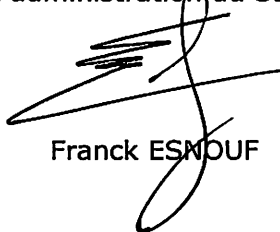
- **AUTORISE** les dépenses d'investissement dans la limite du quart du budget précédent comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Nature	Libellé	Montant
2033	FRAIS D'INSERTION	2 550
2051	CONCESS.ET DROITS SIMILAIRES,BREVETS,LICENCES	28 460
Total chapitre 20		31 010
2111	TERRAINS	62
21311	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	125 113
21315	CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS	180 939
21535	RESEAUX ET TRANSMISSION	105 451
21561	MATERIEL D'INCENDIE & DE SECOURS	1 559 505
21568	MATERIEL NON MOBILE D'INCENDIE ET DE SECOURS	337 851
21578	ATELIERS	8 108
217315	CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS	107 195
21828	MATERIEL DE TRANSPORT	199 606
21838	MATERIEL INFORMATIQUE	28 775
21848	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER	120 481
2188	AUTRES	92 524
Total chapitre 21		2 865 610
2313	CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS	1 741 057
2317	CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS	294 407
Total chapitre 23		2 035 464

- **PREND** acte que ces crédits seront intégralement repris lors du vote du budget primitif 2024 ;
- **PREND** acte que toutes les écritures d'ordre équilibrées en dépenses et recettes sont autorisées en tant que de besoin.

Certifié exécutoire

Le président du conseil
d'administration du SDIS



Franck ESNOUF

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **20 décembre 2023 à 14h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 29 novembre 2023

Etaient présents : M. le PREFET, Mme BOURY, M. COQUELIN, Mme FAUVEL, M. FRIGOUT, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentante de M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. FOSSEY (*représentant de M. FEDINI*), M. LEDOYEN, M. RICHOMME, M. VARIN.

Etaient absents : M. DELAUNAY (*ainsi que son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme LE GOFF*), M. GALBADON (*ainsi que sa suppléante Mme LARBI*), M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme GRASSET (*ainsi que sa suppléante Mme BOUYER-MAUPAS*), M. FEDINI (*représenté par son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : CGL SORIEUL, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, Mme BOURDEL, LTN CHARRIE, LTN DALLAIN.
- M. MACÉ, CDT POISSON, LCL LION, LCL POULAIN, LCL QUÉTIER, LCL MAILLARD, CDT FOUQUET, CDS BEDEL, M. PUISNEY.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 1-2

Objet : Détermination des prestations ouvrant participation aux frais du SDIS ou facturation.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1424-2 et L.1424-42 modifiés,

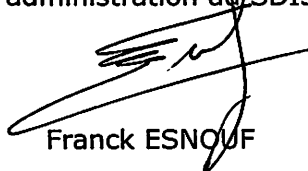
Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de mettre en place une nouvelle tarification assise sur le Coût Moyen Horaire Homme (CMHH) de 187 €, et de fixer les taux de participation, tel que déterminé en annexe ;
- **PRÉCISE** que les articles 2 et 3 de la délibération du CASDIS du 10 décembre 2019, relatifs aux prestations ouvrant participation aux frais du SDIS ou facturation restent en vigueur.
- **AUTORISE** le président du conseil d'administration ou son représentant à mettre en œuvre cette nouvelle tarification à compter du 01/01/2024.

Certifié exécutoire

Le président du conseil
d'administration du SDIS


Franck ESNOUF

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **20 décembre 2023 à 14h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 29 novembre 2023

Etaient présents : M. le PREFET, Mme BOURY, M. COQUELIN, Mme FAUVEL, M. FRIGOUT, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentante de M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. FOSSEY (*représentant de M. FEDINI*), M. LEDOYEN, M. RICHOMME, M. VARIN.

Etaient absents : M. DELAUNAY (*ainsi que son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme LE GOFF*), M. GALBADON (*ainsi que sa suppléante Mme LARBI*), M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme GRASSET (*ainsi que sa suppléante Mme BOUYER-MAUPAS*), M. FEDINI (*représenté par son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : CGL SORIEUL, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, Mme BOURDEL, LTN CHARRIE, LTN DALLAIN.
- M. MACÉ, CDT POISSON, LCL LION, LCL POULAIN, LCL QUÉTIER, LCL MAILLARD, CDT FOUQUET, CDS BEDEL, M. PUISNEY.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 1-3

Objet : Décision modificative n°3 du budget 2023

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget 2023 du SDIS de la Manche,

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

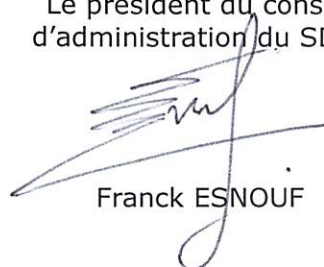
- **APPROUVE** la décision modificative n°3 au budget 2023, pour tenir compte de divers ajustements, tels que présentés dans le tableau ci-après :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	REELLES		
	O12	Charges de personnels et frais assimilés	495 000,00
	O11	Charges à caractère général	1 500,00
	65	Autres charges de gestion courante	- 1 500,00
Total Dépenses de fonctionnement			495 000,00
RECETTES	REELLES		
	O13	Atténuations de charges	- 391 380,00
	74	Contributions et participations	320 000,00
	75	Autres produits de gestion courante	566 380,00
Total Recettes de fonctionnement			495 000,00

INVESTISSEMENT			
RECETTES	REELLES		
	13	Subventions d'investissement	68 426,33
	16	Emprunts et dettes assimilés	- 68 426,33
Total Recettes d'investissement			-

Certifié exécutoire

Le président du conseil
d'administration du SDIS



Franck ESNOUF

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **20 décembre 2023 à 14h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 29 novembre 2023

Etaient présents : M. le PREFET, Mme BOURY, M. COQUELIN, Mme FAUVEL, M. FRIGOUT, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentante de M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. FOSSEY (*représentant de M. FEDINI*), M. LEDOYEN, M. RICHOMME, M. VARIN.

Etaient absents : M. DELAUNAY (*ainsi que son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme LE GOFF*), M. GALBADON (*ainsi que sa suppléante Mme LARBI*), M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme GRASSET (*ainsi que sa suppléante Mme BOUYER-MAUPAS*), M. FEDINI (*représenté par son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : CGL SORIEUL, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, Mme BOURDEL, LTN CHARRIE, LTN DALLAIN.
- M. MACÉ, CDT POISSON, LCL LION, LCL POULAIN, LCL QUÉTIER, LCL MAILLARD, CDT FOUQUET, CDS BEDEL, M. PUISNEY.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 1-4

Objet : Orientations budgétaires 2024 – Rapport des ressources et des charges prévisibles

Vu l'article L 1424-35 du code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** que le débat d'orientation budgétaire 2024 a bien eu lieu lors de la présente séance, sur la base du rapport annexé à la présente délibération. ;
- **ADOpte** le rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles pour l'exercice 2024.

Certifié exécutoire
Le président du conseil
d'administration du SDIS,


Franck ESNOUF

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **20 décembre 2023 à 14h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 29 novembre 2023

Etaient présents : M. le PREFET, Mme BOURY, M. COQUELIN, Mme FAUVEL, M. FRIGOUT, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentante de M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. FOSSEY (*représentant de M. FEDINI*), M. LEDOYEN, M. RICHOMME, M. VARIN.

Etaient absents : M. DELAUNAY (*ainsi que son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme LE GOFF*), M. GALBADON (*ainsi que sa suppléante Mme LARBI*), M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme GRASSET (*ainsi que sa suppléante Mme BOUYER-MAUPAS*), M. FEDINI (*représenté par son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : CGL SORIEUL, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, Mme BOURDEL, LTN CHARRIE, LTN DALLAIN.
- M. MACÉ, CDT POISSON, LCL LION, LCL POULAIN, LCL QUÉTIER, LCL MAILLARD, CDT FOUQUET, CDS BEDEL, M. PUISNEY.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 1-5

Objet : Adoption du règlement budgétaire et financier du SDIS de la Manche.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le référentiel comptable M57,

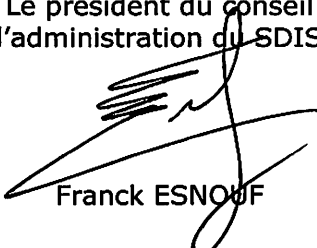
Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'adoption du règlement budgétaire et financier du SDIS de la Manche.

Certifié exécutoire

Le président du conseil
d'administration du SDIS,


Franck ESNOUF

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **20 décembre 2023 à 14h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 29 novembre 2023

Etaient présents : M. le PREFET, Mme BOURY, M. COQUELIN, Mme FAUVEL, M. FRIGOUT, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentante de M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. FOSSEY (*représentant de M. FEDINI*), M. LEDOYEN, M. RICHOMME, M. VARIN.

Etaient absents : M. DELAUNAY (*ainsi que son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme LE GOFF*), M. GALBADON (*ainsi que sa suppléante Mme LARBI*), M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme GRASSET (*ainsi que sa suppléante Mme BOUYER-MAUPAS*), M. FEDINI (*représenté par son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : CGL SORIEUL, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, Mme BOURDEL, LTN CHARRIE, LTN DALLAIN.
- M. MACÉ, CDT POISSON, LCL LION, LCL POULAIN, LCL QUÉTIER, LCL MAILLARD, CDT FOUQUET, CDS BEDEL, M. PUISNEY.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 1-6

Objet : Cession à titre gratuit au profit du SDIS du Centre d'Incendie et de Secours de PORT-BAIL-SUR-MER.

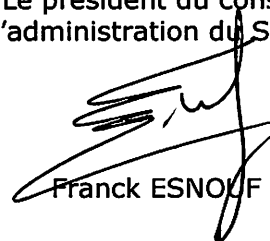
Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **VALIDE** l'acquisition du centre d'incendie et de secours de PORT-BAIL-SUR-MER, cadastré selon le plan de division retenu, à savoir parties des parcelles K 818 et K 984, avec constitution de servitudes de passage ;
- **ACCEPTE** les conditions de l'acquisition telles qu'exposées dans le rapport ; cession à titre gratuit du fait de l'activité de service public exercée par le SDIS ;
- **AUTORISE** en conséquence Monsieur le président du conseil d'administration du SDIS à signer tous les actes et documents nécessaires à cette acquisition, tous frais inhérents (acte notarié, géomètre,...) étant à la charge du SDIS.

Certifié exécutoire
Le président du conseil
d'administration du SDIS,


Franck ESNOUF

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **20 décembre 2023 à 14h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 29 novembre 2023

Etaient présents : M. le PREFET, Mme BOURY, M. COQUELIN, Mme FAUVEL, M. FRIGOUT, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentante de M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. FOSSEY (*représentant de M. FEDINI*), M. LEDOYEN, M. RICHOMME, M. VARIN.

Etaient absents : M. DELAUNAY (*ainsi que son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme LE GOFF*), M. GALBADON (*ainsi que sa suppléante Mme LARBI*), M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme GRASSET (*ainsi que sa suppléante Mme BOUYER-MAUPAS*), M. FEDINI (*représenté par son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : CGL SORIEUL, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, Mme BOURDEL, LTN CHARRIE, LTN DALLAIN.
- M. MACÉ, CDT POISSON, LCL LION, LCL POULAIN, LCL QUÉTIER, LCL MAILLARD, CDT FOUQUET, CDS BEDEL, M. PUISNEY.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 1-7

Objet : Demande d'une subvention exceptionnelle auprès du conseil départemental de la Manche

Vu le code général des collectivités territoriales,

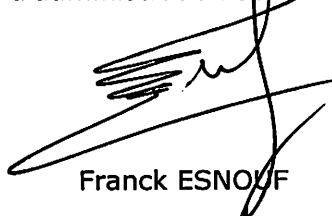
Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la demande d'une subvention exceptionnelle auprès du conseil départemental de la Manche d'un montant total de 320 000,00 €, afin de rééquilibrer les chapitres 011 « charges à caractère général » et 012 « charges de personnels » au vu des dépenses importantes non prévues survenues pour faire face à la tempête CIARAN.

Certifié exécutoire

Le président du conseil
d'administration du SDIS,


Franck ESNOUF

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **20 décembre 2023 à 14h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 29 novembre 2023

Etaient présents : M. le PREFET, Mme BOURY, M. COQUELIN, Mme FAUVEL, M. FRIGOUT, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentante de M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. FOSSEY (*représentant de M. FEDINI*), M. LEDOYEN, M. RICHOMME, M. VARIN.

Etaient absents : M. DELAUNAY (*ainsi que son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme LE GOFF*), M. GALBADON (*ainsi que sa suppléante Mme LARBI*), M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme GRASSET (*ainsi que sa suppléante Mme BOUYER-MAUPAS*), M. FEDINI (*représenté par son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : CGL SORIEUL, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, Mme BOURDEL, LTN CHARRIE, LTN DALLAIN.
- M. MACÉ, CDT POISSON, LCL LION, LCL POULAIN, LCL QUÉTIER, LCL MAILLARD, CDT FOUQUET, CDS BEDEL, M. PUISNEY.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 2-1

Objet : Modalité d'indemnisation des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires du SDIS 50 mobilisés par l'État dans le cadre des renforts extra-départementaux

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L. 742-11 du code de la sécurité intérieure,

Vu le décret n° 2023-543 du 30 juin 2023 modifiant diverses dispositions relatives aux sapeurs-pompiers,

Vu l'article L. 714-4 du code général de la fonction publique,

Vu l'avis du comité social territorial du 13 décembre 2023,

Vu l'avis du comité consultatif des sapeurs-pompiers volontaires du 13 décembre 2023,

Vu l'avis de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours du 15 décembre 2023,

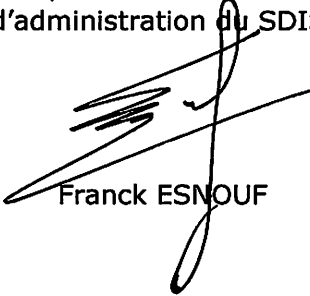
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20231220-DCA20122023_2-1-DE
Date de télétransmission : 28/12/2023
Date de réception préfecture : 28/12/2023

- **VALIDE** les termes des modalités d'indemnisation des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires du SDIS 50 mobilisés par l'État dans le cadre des renforts extra-départementaux, sur la base du rapport joint à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à mettre en œuvre cette indemnisation conformément aux termes du rapport présenté en séance.

Certifié exécutoire

Le président du conseil
d'administration du SDIS,



Franck ESNOUF

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **20 décembre 2023 à 14h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 29 novembre 2023

Etaient présents : M. le PREFET, Mme BOURY, M. COQUELIN, Mme FAUVEL, M. FRIGOUT, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentante de M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. FOSSEY (*représentant de M. FEDINI*), M. LEDOYEN, M. RICHOMME, M. VARIN.

Etaient absents : M. DELAUNAY (*ainsi que son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme LE GOFF*), M. GALBADON (*ainsi que sa suppléante Mme LARBI*), M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme GRASSET (*ainsi que sa suppléante Mme BOUYER-MAUPAS*), M. FEDINI (*représenté par son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : CGL SORIEUL, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, Mme BOURDEL, LTN CHARRIE, LTN DALLAIN.
- M. MACÉ, CDT POISSON, LCL LION, LCL POULAIN, LCL QUÉTIER, LCL MAILLARD, CDT FOUQUET, CDS BEDEL, M. PUISNEY.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 2-2

Objet : Modification du tableau des emplois permanents et autorisation de recrutement par la voie contractuelle

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du comité social territorial du 13 décembre 2023,

Vu l'avis de la commission technique et administrative des services d'incendie et de secours du 15 décembre 2023,

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du conseil d'administration,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

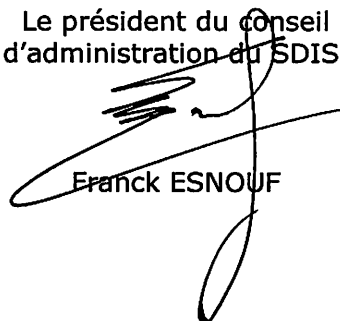
• **AUTORISE :**

- La suppression d'un poste de caporal-chef ;
- La suppression d'un poste de technicien principal de 1^{ère} classe ;
- La création d'un poste de lieutenant de 2^{ème} classe ;
- La création d'un poste de technicien territorial.

- **AUTORISE** le recrutement de contractuels de droit public, dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, le cas échéant dans le respect de la procédure prévue par les décrets n°88-145 du 15 février 1988 et n° 2019-1414 du 19 décembre 2019, garantissant l'égal accès aux emplois publics, pour les postes d'agent en charge des transmissions, de la radio et de la téléphonie opérationnelle d'alerte et de préventeur.

Certifié exécutoire

Le président du conseil
d'administration du SDIS,



Franck ESNOUF

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **20 décembre 2023 à 14h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 29 novembre 2023

Etaient présents : M. le PREFET, Mme BOURY, M. COQUELIN, Mme FAUVEL, M. FRIGOUT, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentante de M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. FOSSEY (*représentant de M. FEDINI*), M. LEDOYEN, M. RICHOMME, M. VARIN.

Etaient absents : M. DELAUNAY (*ainsi que son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme LE GOFF*), M. GALBADON (*ainsi que sa suppléante Mme LARBI*), M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme GRASSET (*ainsi que sa suppléante Mme BOUYER-MAUPAS*), M. FEDINI (*représenté par son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : CGL SORIEUL, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, Mme BOURDEL, LTN CHARRIE, LTN DALLAIN.
- M. MACÉ, CDT POISSON, LCL LION, LCL POULAIN, LCL QUÉTIER, LCL MAILLARD, CDT FOUQUET, CDS BEDEL, M. PUISNEY.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 2-3

Objet : Adoption du schéma d'encadrement du SDIS 50

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 33-5,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'avis du comité social territorial du 13 décembre 2023,

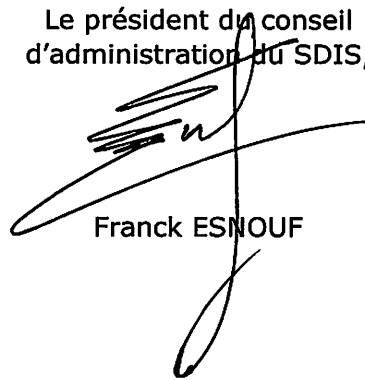
Vu l'avis de la commission technique et administrative des services d'incendie et de secours du 15 décembre 2023,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- **VALIDE** les termes du schéma d'encadrement, sur la base du rapport joint à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Certifié exécutoire

Le président du conseil
d'administration du SDIS,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned over the text 'Le président du conseil d'administration du SDIS,'.

Franck ESNOUF

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **20 décembre 2023 à 14h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 29 novembre 2023

Etaient présents : M. le PREFET, Mme BOURY, M. COQUELIN, Mme FAUVEL, M. FRIGOUT, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentante de M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. FOSSEY (*représentant de M. FEDINI*), M. LEDOYEN, M. RICHOMME, M. VARIN.

Etaient absents : M. DELAUNAY (*ainsi que son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme LE GOFF*), M. GALBADON (*ainsi que sa suppléante Mme LARBI*), M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme GRASSET (*ainsi que sa suppléante Mme BOUYER-MAUPAS*), M. FEDINI (*représenté par son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : CGL SORIEUL, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, Mme BOURDEL, LTN CHARRIE, LTN DALLAIN.
- M. MACÉ, CDT POISSON, LCL LION, LCL POULAIN, LCL QUÉTIER, LCL MAILLARD, CDT FOUQUET, CDS BEDEL, M. PUISNEY.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 2-4

Objet : Validation du principe d'engagement d'un travail préliminaire pour la création d'une réserve citoyenne du SDIS 50 en partenariat avec l'UDSP 50

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu la loi n°2021-1520 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels,

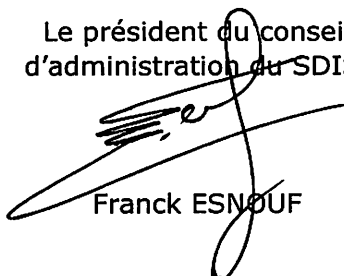
Vu l'avis de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours du 15 décembre 2023,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **VALIDE** le principe d'engagement d'un travail préliminaire pour la création d'une réserve citoyenne du SDIS 50 en partenariat avec l'UDSP 50.

Certifié exécutoire

Le président du conseil
d'administration du SDIS,


Franck ESNOUF